



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 04 / 2026-2027 AU CONSEIL COMMUNAL DE VICH

Fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2026-2031

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

1. Préambule

L'article 143 de la Loi sur les communes prévoit, au début de chaque législature, que les communes déterminent un plafond d'endettement dans le cadre de la politique des emprunts. Elles en informent le département en charge des relations avec les communes qui en prend acte.

La fixation du plafond initial de début de législature est du ressort exclusif de la Commune, sans autorisation préalable du canton. L'intervention du canton n'est prévue que dans le cas où la Commune doit, en cours de législature, dépasser le plafond d'endettement qu'elle s'est fixé en début de législature.

2. Présentation des plafonds d'endettement et de cautionnement

La fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement est basée sur une planification financière quinquennale. Les deux principaux composants de cette analyse sont d'une part, une prévision des investissements 2026-2031 préparée par l'exécutif et d'autre part, la réunion d'un ensemble d'hypothèses relatives à l'évolution du compte de fonctionnement permettant d'établir la marge d'autofinancement prévisionnelle pour chaque année de la législature 2026- 2031.

Il va sans dire que la fixation du plafond d'endettement ne change en rien les procédures habituelles liées aux investissements. Ces dépenses feront l'objet de préavis devant être acceptés par le conseil communal.

Ainsi, la fixation du plafond d'endettement n'est pas une somme mise à disposition par le conseil autorisant la municipalité à effectuer des dépenses d'investissements comme bon lui semble, mais il détermine le montant maximal théorique de l'endettement communal durant la législature, sous réserve de l'approbation par le conseil de préavis ad hoc.

3. Fixation du plafond d'endettement

La municipalité affirme sa volonté de privilégier une politique budgétaire équilibrée et de conserver un endettement global modéré.

Pour la législature 2026-2031, les investissements suivants sont prévus pour un total de **CHF 9'045'800**.

Bâtiments – CHF 7'585'800

- Maison du Tilleul (fin des travaux en 2026) – Préavis 11/2023-2024
80% des dépenses déjà réalisées et un prêt de 2 million contracté CHF 2'415'800
- Temple – Restauration (étude et construction)
- Rénovation de l'école avec intégration d'une UAPE – (étude et construction) CHF 1'170'000
CHF 4'000'000

Routes – CHF 300'000 (y compris une subvention à environ 75%)

- RC31 – jonction de Gland + éclairage rond-point Bichette CHF 180'000
- SETEC de la Bichette CHF 120'000

Distribution de l'eau – CHF 1'160'000

- Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE), liaison Gland-Vich CHF 940'000
- Bouclage de la Bichette CHF 220'000

Le détail de ce tableau est présenté en annexe : liste des investissements 2026-2031.

Nous estimons une marge d'autofinancement d'environ CHF 250'000 par an pour la législature 2026-2031 et prévoyons un autofinancement de nos investissements à hauteur de CHF 1'500'000 pour les 6 ans à venir.

Nos besoins en liquidités des 6 prochaines années tiennent compte des éléments suivants :

Investissements 2026-2031 prévus pour CHF 9'045'000

Emprunt existant en 2026 pour CHF 2'000'000

Marge d'autofinancement prévue pour les 6 prochaines années de CHF 1'500'000

Subventions à recevoir pour ces projets estimés à CHF 295'000

Taux d'imposition communal constant à 63%.

Nous prévoyons des emprunts à un niveau d'au moins CHF 7'060'000 (y compris les CHF 2 millions déjà empruntés).

« Le plafond d'endettement de la commune doit également inclure les quotes-parts des dettes des associations de communes et des ententes qui tiennent une comptabilité séparément des comptes communaux et qui ne sont pas autofinancées ». A notre connaissance, toutes les associations de communes ou autres ententes dont nous faisons partie sont autofinancées à ce jour.

Sur la base de ces informations, la municipalité souhaite fixer le plafond d'endettement à **CHF 8'000'000** pour la législature 2026-2031.

Une demande d'emprunt liée à un projet fait l'objet d'un préavis au conseil communal avec une situation des emprunts en cours.

4. Fixation du plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties

L'article 143 al. 5 prévoit que les cautionnements ou autres formes de garanties sont soumis aux mêmes règles d'application que les emprunts. La limite recommandée par l'autorité cantonale de surveillance est que la limite de cautionnement ne dépasse pas 50% du plafond d'endettement.

Au 31 décembre 2025, nous avons quatre associations pour lesquelles nous sommes engagés comme solidairement responsables avec les autres membres. Les quatre quotes-parts de dette brute pour la commune se montent à un total de CHF 282'011 :

Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade, CHF 253'953

ARAS, CHF 3'174

ORPC, CHF 21'646

SDIS, CHF 3'238.

En outre, nous avons:

un cautionnement auprès de SAPAN SA, CHF 29'866

un engagement leasing auprès de BPCE, Equipment Solutions, CHF 34'650.

Les cautionnements et les engagements font l'objet d'une annotation au bilan de fin d'année.

Nous souhaitons mettre le plafond de risques pour cautionnements à 25% du plafond d'endettement, soit CHF 2'000'000.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le conseil communal de Vich

- vu le préavis municipal N° 04 / 2026-2027
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2026-2031 :

1. Plafond d'endettement à CHF 8'000'000
2. Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements à CHF 2'000'000

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 septembre 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Antonella Salamin



La Secrétaire



Patricia Audétat

Finances, municipale responsable : Antonella Salamin

Annexe : liste des investissements prévus pour la législature 2026-2031

Tableau I		Coût	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Subventions
		estimation	estimation	estimation	estimation	estimation	estimation	estimation	estimées
	INVESTISSEMENTS PREVUS (tableau II)	9 045 800	2 585 800	1 220 000	180 000	1 390 000	2 000 000	1 670 000	295 000
	Financement par fonds propres - estimation sur 6 ans	1 500 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	
	Subventions prévues	295 000	75 000	30 000		100 000		90 000	
	INVESTISSEMENT SUR NOS FONDS PROPRES	7 250 800	2 260 800	940 000	-70 000	1 040 000	1 750 000	1 330 000	
	EMPRUNTS REALISER OU A PREVOIR	7 060 000	2 000 000	940 000		1 040 000	1 750 000	1 330 000	
Maison du Tilleul : à ce jour et pour 2026, 80% des dépenses d'investissement ont été payées et un emprunt de CHF 2'000'000 a été contracté.									
Tableau II		Coût	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Subventions
	Détail - INVESTISSEMENTS PREVUS	estimation	estimation	estimation	estimation	estimation	estimation	estimation	estimées
Maison du Tilleul									
	Transformation en locaux administratif	2 415 800	2 415 800						75 000
Routes									
	RC31 - jonction Gland - Vich (net y c. subvention)	160 000			160 000				
	Rond point Bichette - éclairage	20 000			20 000				
	SETEC - Bichette	120 000						120 000	90 000
Distribution Eau									
	Bouclage de la Bichette	220 000		220 000					30 000
	Mise en conformité au PDDE - Liaison Vich-Gland	940 000				940 000			100 000
Temple	1/2 part de Vich (le reste est payé par Coinsins)								
	Crédit d'étude	170 000	170 000						
	Réfection et rénovation énergeitque	1 000 000		1 000 000					
Ecole -	Rénovation + transformation (énergétique)								
UAPE	Crédit étude + crédit de construction	4 000 000				450 000	2 000 000	1 550 000	
	UAPE - Integration dans le bâtiment de école envisagé								
Route		législature							
	Adaptation de l'arrêt de bus	2031-2036							
	Passerelle Vich- Gland (projet DGTL-Canton)	2031-2036							
Bâtiment Voirie		législature							
	Isolation énergétique / chauffage / toiture	2031-2036							
Bâtiment de la poste – Begnins 1		législature							
	Isolation énergétique / chauffage / toiture	2036-2041							
Centre de tri		législature							
	Déplacement du centre de tri-partenariat Begnins	2036-2041							
Salle de Gymnastique		législature							
	Construction sur site scolaire	2041-2046							
Grande salle et salle du régent		législature							
		2041-2046							
	TOTAL - INVESTISSEMENTS PREVUS	9 045 800	2 585 800	1 220 000	180 000	1 390 000	2 000 000	1 670 000	295 000